



www.educationsansfrontieres.org

**CAMPAGNE**



**PLUS  
D'ENFANTS  
À LA RUE!**

En Ille et Vilaine de nombreux enfants étrangers  
- sont scolarisés, mais n'ont trouvé refuge que dans des hébergements précaires,  
- sont scolarisés, mais sont tributaires des places disponibles au 115, et se retrouvent certains soirs sans aucune autre solution que la rue,  
- ne peuvent pas être scolarisés car hébergés de façon trop aléatoire et dispersée géographiquement.

**RÉUNION  
OUVERTE À TOUS  
mardi 30 novembre  
à 18h30  
F.S.U. 14 rue Papu Rennes**

**Association**  
**« Les amis de RESF 35 »**  
**Soutien aux familles  
et jeunes majeurs isolés  
sans papiers**  
12 rue de la Croix Carrée 35700 RENNES  
amisresf35@laposte.net  
06 98 35 62 15

Le Réseau Éducation Sans Frontières d'Ille et Vilaine lance une campagne de protestation contre la situation dramatique de nombreuses familles étrangères à Rennes:

### **PLUS D'ENFANTS À LA RUE!**

Depuis la rentrée scolaire des collègues sont régulièrement interpellés par les familles de leurs élèves étrangers sur leurs conditions de vie.

- certaines (18 enfants) ont trouvé refuge dans des hébergements précaires
- d'autres (9 enfants minimum) sont tributaires des places disponibles au 115, et se retrouvent certains soirs sans aucune autre solution que la rue
- d'autres enfin (10 enfants à notre connaissance) ne peuvent pas être scolarisés car hébergés de façon trop dispersée géographiquement

Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité, d'autres familles sont en détresse, que nous ne connaissons pas.

Nous, enseignants et membres de RESF35, sommes scandalisés par les conditions de vie imposées à nos élèves par la pénurie en logements, sachant que d'après la loi tout demandeur d'asile doit être pris en charge par l'État (Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 et directive 2003/29/9/CE du 27 janvier 2003 relative aux conditions et normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile dans les états membres).

Ces enfants, vu les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, ne sont pas à même de profiter pleinement de l'enseignement qui leur est dispensé ou auquel ils ont droit.

Nous avons interpellé par courrier la Municipalité, la Préfecture, les Inspections académique et départementales, les Conseils régional et général, tous les élus concernés, leur demandant de tout mettre en oeuvre pour que les droits fondamentaux (logement, enseignement et santé) de tous les enfants soient respectés, quelle que soit la situation administrative de leurs parents

Ces droits ont été affirmés par l'article 27.3 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990: («Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.»)

Nous diffuserons cet appel sous forme de communiqué de presse, pour lancer une campagne de protestation: « Plus d'enfants à la rue! ». En effet l'arrivée de l'hiver rend le problème particulièrement crucial.

### **Pour participer à cette campagne**

**Nous vous invitons:**

- à copier la lettre sur le site de RESF <http://www.educationsansfrontieres.org/article32379.html> et à l'adresser (en la personnalisant) à vos élus locaux (maire, adjoints, député, conseiller régional ou général...) et au Préfet d'Ille et Vilaine
- à alerter votre Conseil d'école ou d'administration et de proposer l'envoi de cette lettre en son nom
- à participer à la réunion (ouverte à tous-tes) de lancement de cette campagne  
**mardi 30 novembre à 18h30**  
**F.S.U. 14 rue Papu Rennes**  
pour définir ensemble les modalités d'action
- à diffuser dans votre établissement et vos réseaux personnels et militants (sous forme d'affiche, de flyer...) l'annonce de la campagne **PLUS D'ENFANTS À LA RUE!** disponible également sur le site <http://www.educationsansfrontieres.org/article32379.html>